

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-10201 / 110980
ElectroLAN SA, 2006 Neuchâtel 6
livraison de matériel électrotechnique dans toute la Suisse
besoins spéciaux de consommation
10 H
01.04.2007–31.03.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 7 et 19 LTr)

- 07-10185 / 101173
Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin-Epagnier
Préparation des commandes des produits fraîches, chargement
besoins spéciaux de consommation
32 H, 13 F
01.04.2007–31.03.2009 (Modification)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 07-10163 / 109839
Odyssey Financial Technologies SA Luxembourg, succursale de Prilly,
1008 Prilly
Help Desk
besoins spéciaux de consommation
2 H, 2 F
15.07.2007–14.07.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 07-10206 / 110553
Cyberline AG, 1004 Lausanne
Call-Center
besoins spéciaux de consommation
10 H, 10 F
01.02.2006–31.01.2007 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-10064 / 100019
Plaspaq SA (Plaspaq Ltd) (Plaspaq AG), 1636 Broc
ateliers d'injection plastique, d'impression et de finition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
29 H, 19 F
31.05.2007–30.05.2010 (Renouvellement)
- 07-10066 / 101277
Metalor Technologies SA, 2000 Neuchâtel
secteur de production métallurgique
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
101 H, 7 F
11.07.2007–11.07.2010 (Renouvellement)
- 07-10068 / 100461
Perfect SA, 1163 Etoy
rotatives, machines à imprimer, assemblage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H, 6 F
11.07.2007–10.07.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 07-10056 / 100491
Bell AG (Vulliamy SA), 1033 Cheseaux-Lausanne
arrivage / production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
20 H
01.01.2007–31.12.2009 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-10065 / 100784
BASF Orgamol Pharma Solutions SA, 1902 Evionnaz
production et finition
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
121 H, 14 F
07.06.2007–06.06.2010 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 07-10054 / 100491
Bell AG (Vulliamy SA), 1033 Cheseaux-Lausanne
Technique
besoins spéciaux de consommation
2 H
01.01.2007–31.12.2009 (Nouveau permis)
- 07-10055 / 100491
Bell AG (Vulliamy SA), 1033 Cheseaux-Lausanne
Informatique
besoins spéciaux de consommation
1 H
01.01.2007–31.12.2009 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 07-10053 / 101449
Bell AG (Vulliamy SA), 1214 Vernier
préparation
besoins spéciaux de consommation
4 H, 4 F
01.01.2007–31.12.2009 (Renouvellement)
- 07-10062 / 100639
Vetropack SA, 1162 St-Prex
atelier des moules
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.08.2007–31.05.2010 (Renouvellement)
- 07-10076 / 109747
Bell AG (Vulliamy), 1008 Prilly
préparation
besoins spéciaux de consommation
8 H
01.01.2007–31.12.2009 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 07-10063 / 100639
Vetropack SA, 1162 St-Prex
composition, enfournage, machines IS, triage-emballage, contrôles de qualité,
transports internes
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
88 H
01.08.2007–31.05.2010 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

19 juin 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail